

E.A.R.L. DE L'OUST

Messieurs DEROCHE Yoann et HOUEIX Anthony
La Rivière d'en Bas
56460 VAL D'OUST

Préfecture du Morbihan
Bureau de l'Environnement
Place du Général-de-Gaulle
56000 VANNES

Au VAL D'OUST, le 23 décembre 2016

Monsieur Le Préfet,

Nous soussignés, Messieurs DEROCHE Yoann et HOUEIX Anthony, cogérants de l'E.A.R.L. DE L'OUST, sollicitons dans le cadre de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement au titre de la rubrique n°2101-1-b, l'autorisation de porter la capacité d'élevage, dans trois bâtiments au lieu-dit « La Rivière d'En Bas » en VAL D'OUST, à 650 veaux de boucherie en présence simultanée.

L'E.A.R.L. DE L'OUST dispose d'un récépissé de déclaration du 17 avril 2013 pour l'exploitation d'un atelier de veaux de boucherie comportant 400 animaux et d'un arrêté de prescriptions spéciales du 23 juillet 2013 pour un atelier de lapins (naisseur-engraisseur) comportant 4760 animaux sevrés sur le site d'élevage concerné par la présente demande.

Cette demande résulte du projet d'arrêt de la production de lapins au profit de l'augmentation de la production de veaux.

Actuellement les animaux sont élevés dans deux bâtiments.

Le niveau de production envisagé pour l'atelier veaux de boucherie sera soumis à Enregistrement au titre de la rubrique 2101-1-b de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

Le projet prévoit une nouvelle construction sur le site. Les effluents du projet seront valorisés par épandage sur les terres en propre et celles d'un des deux prêteurs existant (le G.A.E.C. GOIBIER JOSEPH).

L'exploitation ne se situe pas dans une zone sensible.

L'ensemble des modifications apportées à l'élevage entraînant un changement notable et substantiel des conditions d'exploitation actuellement déclarées, nous déposons dans vos services un dossier permettant de justifier la capacité globale de l'élevage et la conformité des conditions d'aménagement et d'exploitation par rapport aux dispositions réglementaires.

Le présent document est constitué des pièces suivantes :

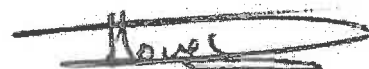
- Guide technique de conformité,
- Demande d'enregistrement,
- Descriptif détaillé du projet d'élevage,
- Plans de l'élevage (points 1 à 3 de l'article R.512-46-4),
- Capacités techniques et financières,
- Notice justifiant du respect des prescriptions générales applicables à l'installation,
- Annexes.

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Préfet, en l'assurance de nos respectueuses salutations.

Monsieur DEROCHE Yoann



Monsieur HOUEIX Anthony



I.3 DEMANDE D'ENREGISTREMENT

I.3.1 Identification du demandeur

DEMANDEUR	E.A.R.L. DE L'OUST (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)
MEMBRES	Messieurs DEROCHE Yoann et HOUEIX Anthony
ADRESSE DU SIEGE	« La Rivière d'En Bas » 56460 VAL D'OUST
S.I.R.E.T.	792 904 054 00014
ACTIVITES	Eleveur de veaux de boucherie
GROUPEMENTS	DENKAVIT France S.A.R.L.
TELEPHONE	-

I.3.2 Identification des installations

ADRESSE SITE D'ELEVAGE	« La Rivière d'En Bas » 56460 VAL D'OUST Section ZA parcelle n°9
ACTE ADMINISTRATIF I.C.P.E.	Récépissé de Déclaration du 13 avril 2013
CANTON DU SITE D'ELEVAGE	MOREAC
BASSIN VERSANT DU SITE	L'Oust aval (S.A.G.E. Vilaine)
COMMUNES DU PLAN D'EPANDAGE	VAL D'OUST et SERENT (classées en Z.A.R. et antérieurement en Z.E.S.)
BASSINS VERSANTS DU PLAN D'EPANDAGE	L'Oust aval et l'Oust moyen (S.A.G.E. Vilaine)

I.3.3 Description du projet

Le projet consiste en une mise à jour de l'élevage. Elle se résume en la réaffectation du bâtiment d'élevage de lapins existant en bâtiment d'élevage de veaux de boucherie et en la construction d'un troisième bâtiment d'élevage sur le site.

L'effectif demandé implique la mise en place d'un nombre d'animaux qui entraîne le franchissement du seuil de l'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E.).

Le bâtiment d'élevage de veaux en activité comporte une zone d'élevage de 400 places, le bâtiment à réaffecter comportera une zone d'élevage 140 places et le bâtiment à édifier une zone d'élevage de 110 places, soit au total après projet 650 places.

Le site accueillera au maximum 650 animaux.

Le type d'effluent produit et son mode de valorisation restera le même. Le lisier sera valorisé sur les terres en propre et celles du G.A.E.C. GOIBIER JOSEPH.

I.3.4 Activités : volume et classement par rubrique

La liste suivante a été établie à partir de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.C.P.E. version 39-1, décembre 2016) définie par les articles R.511-9 et R.511-10 du Code de l'Environnement :

E.A.R.L. DE L'OUST « La Rivière d'en Bas » VAL D'OUST			
DESIGNATION DE L'ACTIVITE	RUBRIQUE NOMENCLATURE	CLASSEMENT	RAYON D'AFFICHAGE
Activité d'élevage de veaux de boucherie et/ou bovins à l'engraissement ; transit et vente de bovins, dont le nombre d'animaux en présence simultanée (650) est supérieur à 400 animaux	2101-1-b	Enregistrement	-
Silos et installations de stockage de céréales, grains, produits alimentaires ou tout produit organique dégageant des poussières inflammables, la capacité totale de stockage des silos (102 m³) est inférieure à 5000 m³.	2160	Non classée	-
Combustion à l'exclusion des installations visées par les rubriques 2770 et 2771, consommant exclusivement du gaz naturel d'une puissance thermique maximale (29 kW) inférieure à 2 MW	2910	Non classée	-
Gaz inflammables liquéfiés de catégorie 1 et 2, la quantité stockée susceptible d'être présente (2 tonnes) est inférieure à 6 tonnes.	4718	Non classée	-

Note :

Le rayon relatif à la consultation publique, défini par la rubrique n°2101-1-b est de 1 km. La consultation publique concerne la commune de VAL D'OUST et SERENT.